

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Saint-Jean-Est sait probablement qu'à mes yeux il ne s'agit pas là d'une question de privilège.

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-162 intitulé «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.»

Des voix: Expliquez-vous!

M. Forest: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise uniquement à changer le nom de la circonscription électorale de Missisquoi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

• (2.10 p.m.)

LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION, LES OBJETS, ET POUVOIRS, L'ORGANISATION, ETC.

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (pour le ministre de l'Industrie et du Commerce) demande la permission de déposer le projet de loi n° C-163, prévoyant la création du Conseil canadien des normes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

L'ADMINISTRATION DU TUNNEL DE TERRE-NEUVE

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION

M. Jack Marshall (Hunter-Saint-George-Sainte-Barbe) demande à présenter le bill n° C-164 créant l'Administration du tunnel de Terre-Neuve.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à créer une administration qui prendra toutes les mesures préliminaires voulues en vue de la construction d'un tunnel entre l'île de Terre-Neuve et le Labrador, et dont l'objectif sera de favoriser la construction d'un lien polyvalent à «tous temps» entre ces deux territoires, dans l'intérêt général de l'économie du pays.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

[M. McGrath.]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE TAUX DE BÉNÉFICE DES SYSTÈMES DE TÉLÉVISION À ANTENNE COLLECTIVE

Question n° 80—**M. Rose:**

1. Le gouvernement du Canada et/ou le Conseil de la radio-télévision canadienne sont-ils à étudier la possibilité de limiter le taux de bénéfice des systèmes de télévision à antenne collective (STAC) au Canada?

2. Si oui, quand la décision sera-t-elle rendue à ce sujet?

3. Sinon, pourquoi ne pas limiter le taux de bénéfice?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

1. Non.

2. Sans objet.

3. Le Conseil de la radio-télévision canadienne m'apprend que les entreprises STAC auxquelles le Conseil délivre des licences ne sont pas des services d'utilité publique assumés aux taux de bénéfice limités que sont chargés de fixer certains organismes établis par la loi. Cependant, le Conseil de la radio-télévision canadienne reconnaît qu'ayant le devoir de mettre en œuvre la politique énoncée dans la Loi sur la radiodiffusion, il doit tenir compte de ce qu'il en coûte au public et de la responsabilité du détenteur de licence à l'égard de la programmation, deux facteurs qui peuvent influencer sur le taux des bénéfices.

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

Question n° 99—**M. Mather:**

1. Quelles sont les municipalités canadiennes qui ont actuellement une population suffisante pour pouvoir bénéficier de la livraison du courrier à domicile, mais qui ne reçoivent pas ce service fédéral?

2. Quels sont les motifs de cette discrimination, et quand ces municipalités peuvent-elles s'attendre à se voir accorder la livraison du courrier à domicile?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): 1. L'établissement d'un service autonome de livraison par facteurs exige fondamentalement qu'il y ait 2000 points de remise. Aucun critère n'a été prévu quant au chiffre de la population. Voici les localités où le nombre de points de remise éventuels est estimé à 2000. Amherstberg (Ont.); Arnprior (Ont.); Bridgewater (N.-É.); Castlegar (C.-B.); Chatham (N.-B.); Coaticook (P.Q.); Courtenay (C.-B.); Delhi (Ont.); Fergus (Ont.); Hanover (Ont.); Hespeler (Ont.); Lac Megantic (P.Q.); Louiseville (P.Q.); Mont Laurier (P.Q.); Perth (Ont.); Sherwood Park (Alberta); Sidney (C.-B.);